

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules PM10 - Type: Ponctuel

Communiqué du: 14/08/2020 à 10:58

Surveillance et prévision de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

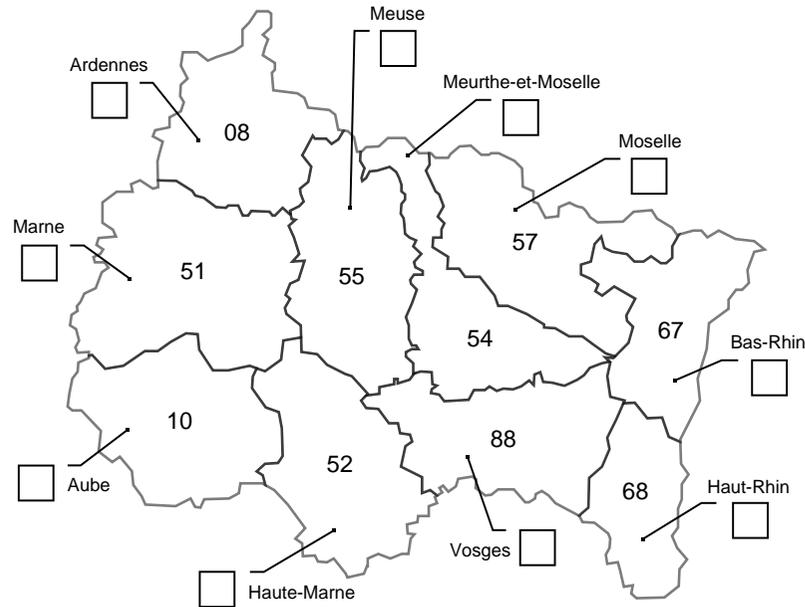


Procédures et mesures d'urgence

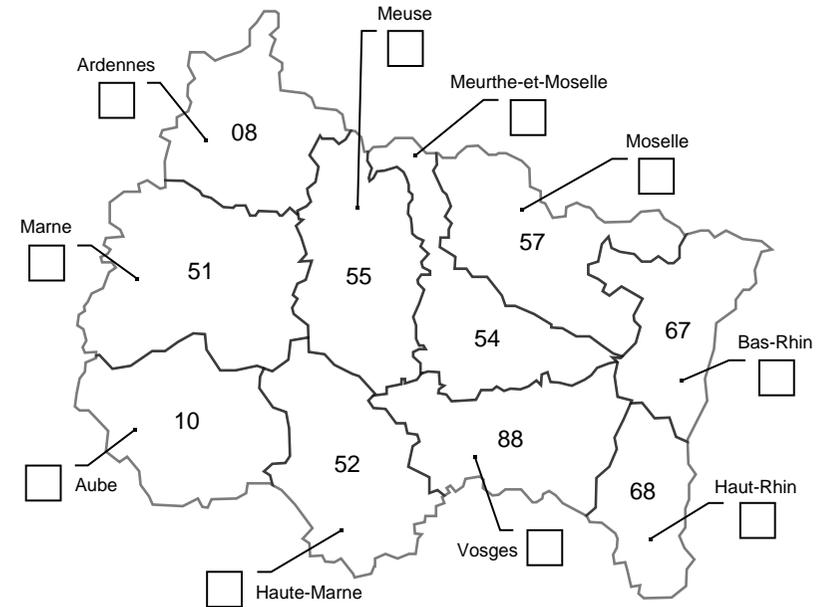
Selon arrêté inter préfectoral du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Pour le jeudi 13 août 2020



Pour le vendredi 14 août 2020



## Description épisode

Avec une moyenne journalière de 60,4µg/m<sup>3</sup> enregistrée jeudi 13 août 2020 par la station de Fléville (Meurthe-et-Moselle), le seuil d'information et de recommandation de 50µg/m<sup>3</sup>, en moyenne journalière pour les particules PM10, a été atteint. Ce dépassement ponctuel très localisé, dont l'origine est très probablement liée à des travaux agricoles, n'a pas donné lieu au déclenchement d'une procédure préfectorale.

## Evolution et tendance

A partir de 18h (heure locale) le jeudi 13 août 2020, les concentrations en particules PM10 au niveau de la station de mesures de Fléville, sont revenues à des niveaux situés autour de 20µg/m<sup>3</sup>, voire moins. Aucun dépassement du seuil d'information recommandation pour les particules PM10 n'est prévu pour les prochains jours, et ce pour l'ensemble de la région Grand Est.



Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)